

**Conseil académique
Formation restreinte
Séance du 27 novembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF 11/2025	Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers Renouvellement partiel : sièges devenus vacants
-------------------------------	---

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés

Vu le décret n°2015-79 du 28 janvier 2015

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n°2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur

Vu les articles R.811-10 à R. 811-42 du Code de l'Éducation

La Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers se compose de 4 Professeurs des Universités ou personnels assimilés, de 4 Maîtres de Conférences ou personnels assimilés, de 8 usagers.

Chacun des collèges est composé à parité d'hommes et de femmes.

En application de l'article R. 811-19 du code de l'éducation, il est procédé au renouvellement partiel de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Collège 1 des professeurs des universités ou personnels assimilés : 1 siège de professeure des universités ou personnels assimilés est vacant

Candidate au titre du collège 1 des professeurs des universités ou personnels assimilés :

Carole PELISSIER

Résultat du vote pour le **collège des professeurs des universités** :

Membres en exercice : 22

Membres présents et représentés : 13

Suffrages valablement exprimés : 13

Nombre de voix obtenues : Mme Carole PELISSIER (13 voix)

Mme Carole PELISSIER est élue

Collège 3 des usagers : 1 siège d'étudiante est vacant

Candidate au titre du collège 3 des usagers :

Thinhinane ABID

Résultat du vote pour le **collège des usagers** :

Membres en exercice : 16

Membres présents et représentés : 5

Suffrages valablement exprimés : 5

Nombre de voix obtenues : Mme Thinhinane ABID (5 voix)

Mme Thinhinane ABID est élue

A Saint Etienne le 27 novembre 2025
Le Président du Conseil Académique,
Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

